

Image not found or type unknown



Retraite et période de chômage

Par **schlomo**, le **02/08/2012** à **15:19**

Bonjour,
On vient de m'informer que les nouvelles dispositions prévoient que, sur le total du temps de chômage subi durant sa carrière, seuls deux trimestres seront validés pour le départ en retraite.
Le prétexte est qu'on ne cotise pas pour la retraite durant le chômage.
Ceci est invérifiable car rien n'est détaillé sur les fiches d'allocation de l'époque.
Cependant, en 1984, j'ai bénéficié de la disposition allouant durant un an une indemnité égale à mon salaire.
Cette période est-elle concernée également?
Merci...